



Réembauche après licenciement

Par **Chouxxx**, le **20/06/2011 à 10:16**

Bonjour,rnrnVoilà j'ai travaillé dans une entreprise de février 2008 à janvier 2009 (enfin décembre 2008). Je vous explique un peu mieux fin d'année 2008 novembre pour être précise ayant des soucis familiaux j'ai voulu quitter la région que j'habitais pour rejoindre ma famille. Le problème c'est que j'étais en CDD et que si je démissionnais je n'aurai pas le droit au chômage après. J'ai donc demandé un accord avec ma société qui m'a proposé de faire un abandon de poste et donc au bout d'un certain temps et de procédure ils me licencieront pour faute et ainsi je pourrai bénéficier de mes droits auprès de Pôle emploi. Donc nous avons fait ça tout c'est très bien passé.rnrnHors aujourd'hui j'aimerais savoir si je peux me représenter dans cette entreprise pour postuler à nouveau sur un poste. Ont-il le droit de me refaire un contrat de travail ou non?rnrnMerci de vos réponses. rnrnCordialement

Par **rosmeur**, le **21/06/2011 à 00:08**

BonsoirrnLa réponse est ouirnCordialement